

2016.109

nomenclature : 7.5.1

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 16 juin 2016

Conseillers en exercice :	33
présents :	27
Pouvoirs :	5
votants :	32
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 16 juin 2016 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 10 juin 2016, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – Mme Dominique CHARMENSAT - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Maryvonne LAURENT – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Marilynne AGOSTINHO FERREIRA donne pouvoir à M. Olivier TOUBOUL – M. Cheikhou DIABY donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS – Mme Jeanine PROVOST donne pouvoir à M. Noël BELLIOU - M. Richard FERCHAUD donne pouvoir à Mme Maryvonne LAURENT - Mme Florence PECHEVIS donne pouvoir à Mme Emilie RICHAUD –

ETAIT ABSENT

M. Christian BAYLE -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

Modification de la convention d'investissement 2016-2018

Département / Ville

2016.109

Par délibération 2016.79 du 25 mai 2016, le conseil municipal a délibéré favorablement sur la convention d'investissement 2016-2018 avec le Département.

Il convient de procéder à une modification de cette convention afin de prendre en compte le montant d'intervention maximum du Département sur l'opération relative à la requalification de l'avenue de Royan (la partie conventionnée porte sur la part "Ville") ; le niveau de subvention sollicité par la Ville de Cognac sur cette opération est donc diminué et les autres opérations conventionnées bénéficient d'un soutien augmenté à enveloppe constante.

2016.109
nomenclature : 7.5.1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

APPROUVE la modification de la convention votée au Conseil municipal du 25 mai 2016, visant à prendre en compte le montant d'intervention maximum du Département sur l'opération relative à la requalification de l'avenue de Royan.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention modifiée avec le Département.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS